

Novembre 2007



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للامم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

# CONFÉRENCE

## Trente-quatrième session

Rome, 17 - 24 novembre 2007

### ADMISSION DE REPRÉSENTANTS ET D'OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES À LA SESSION

1. Conformément au paragraphe premier de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a invité les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies énumérés à l'*Annexe A* à se faire représenter à la trente-troisième session de la Conférence (*Annexe A*).
2. Conformément au paragraphe 2 du même article, le Directeur général a invité les organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord prévoyant leur représentation à envoyer des observateurs (*Annexe B*).
3. Conformément au paragraphe 3 de l'article précité et au paragraphe 19 a) des « Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales » (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a invité les organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de la FAO à envoyer des observateurs (*Annexe C*).
4. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO a conclu un accord ne prévoyant pas leur représentation, à envoyer des observateurs (*Annexe D*).
5. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et au paragraphe 21 a) des « Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales » (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial, à envoyer des observateurs (*Annexe E*).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

6. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation et usant des pouvoirs discrétionnaires qui lui sont reconnus au paragraphe 25 des « Principes directeurs régissant les relations entre la FAO et les organisations internationales non gouvernementales » (*Textes fondamentaux*, Volume II, Section P), le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales dotées du statut de liaison, à envoyer des observateurs (*Annexe F*)

7. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations intergouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas conclu d'accord, à envoyer des observateurs (*Annexe G*).

8. Conformément au paragraphe 4 de l'Article XVII du Règlement général de l'Organisation, le Directeur général a provisoirement invité, sous réserve de l'approbation de la Conférence, diverses organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles la FAO n'a pas de relations formelles, à envoyer des observateurs (*Annexe H*).

## **ANNEXE A - ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES INVITÉS À LA CONFÉRENCE**

### **NATIONS UNIES**

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Secrétariat de l'ONU

Université des Nations Unies

### **INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISATIONS**

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Banque mondiale (BM)

Bureau de la Convention sur les zones humides (RAMSAR)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Fonds monétaire international (FMI)

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation internationale du travail (OIT)

Organisation maritime internationale (OMI)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

**ANNEXE B - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES  
AVEC LESQUELLES LA FAO A CONCLU UN ACCORD  
PRÉVOYANT LEUR PRÉSENTATION, INVITÉES À LA  
CONFÉRENCE**

Banque interaméricaine de développement (BID)

Centre d'information et de conseil sur la commercialisation des produits de la pêche dans les pays arabes (INFOSAMAK)

Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPESCA)

Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE)

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)

Conseil de l'Europe

Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD)

Ligue des États arabes

Office international des épizooties (OIE)

Organisation arabe de développement agricole (OADA)

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA)

Organisation des États américains (OEA)

Organisation des pêches du Lac Victoria (LVFO)

Organisation intergouvernementale de renseignements et de conseils techniques pour la commercialisation des produits de la pêche en Asie et dans le Pacifique (INFOFISH)

Organisation intergouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique (INFOPÊCHE)

Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe centrale et orientale (EUROFISH)

Organisation pour le réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP)

Union Africaine (UA)

**ANNEXE C - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON  
GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF  
AUPRÈS DE LA FAO, INVITÉES À LA CONFÉRENCE**

Alliance coopérative internationale (ACI)  
Caritas Internationalis (CI)  
Chambre de commerce internationale (CCI)  
Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des Églises (COE)  
Confédération syndicale internationale (CSI)  
Conseil international des femmes (CIF)  
Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)  
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRCRCS)  
Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC)  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU)  
Fédération syndicale mondiale (FSM)  
Organisation mondiale de la famille (OMF)  
Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)  
Union mondiale des femmes rurales (UMFR)  
Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC)

**ANNEXE D - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES  
AVEC LESQUELLES LA FAO A CONCLU UN ACCORD NE  
PRÉVOYANT PAS LEUR PRÉSENTATION, PROVISOIREMENT  
INVITÉES À LA CONFÉRENCE**

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)  
Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles (AAAID)  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)  
CAB International (CABI)  
Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD)  
Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)  
Comité consultatif international du coton (CCIC)  
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)  
Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)  
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)  
Communauté des pays lusophones (CPLP)  
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)  
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)  
Communauté et Marché commun des Caraïbes (CARICOM)  
Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG)  
Conseil international oléicole (COI)  
Fonds commun pour les produits de base (FCP)  
Forum des îles du Pacifique (PIF)  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)  
Groupe d'étude international du jute (IJSG)  
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)  
Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)  
Institut italo-latino-américain (IILA)  
Marché commun de l'Afrique orientale et australie (COMESA)  
Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale (OADRR)  
Organisation de coopération économique (ECO)  
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)  
Organisation de la Conférence islamique (OCI)  
Organisation des États de l'Est des Caraïbes (OECS)  
Organisation internationale de la francophonie (OIF)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (RIOPPAH)

Secrétariat pour les pays du Commonwealth (COMSEC)

**ANNEXE E - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON  
GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF  
SPÉCIAL AUPRÈS DE LA FAO, PROVISOIUREMENT INVITÉES À  
LA CONFÉRENCE**

Association internationale des économistes agronomiques (AIEA)  
Association mondiale de zootechnie (AMZ)  
Association mondiale vétérinaire (AMV)  
Comité international pour le contrôle des performances en élevage (CICPE)  
Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID)  
Commission internationale du génie rural (CIGR)  
Consumers International (CI)  
CropLife International  
Fédération européenne de zootechnie (FEZ)  
Fédération internationale des associations d'apiculture  
Fédération internationale pour l'économie familiale (FIEF)  
Fédération mondiale des travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation (FEMTAA)  
Groupe Érosion, technologie et concentration (Groupe ETC)  
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL )  
Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA)  
Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO)

**ANNEXE F - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON  
GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT DE LIAISON  
AUPRÈS DE LA FAO PROVISOIUREMENT INVITÉES À LA  
CONFÉRENCE**

Alliance internationale des femmes (AIF)  
Association de droit international (ILA)  
Association internationale de l'industrie des engrais (IFA)  
Association internationale des étudiants en agriculture (AIEA)  
Association internationale des maisons familiales rurales (AIMFR)  
Association internationale des sciences et technologies céréalières (ICC)  
Association internationale rurale catholique (AIRC)  
Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE)  
Association soroptimiste internationale  
Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (ANGOC)  
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC)  
Fédération internationale des femmes des carrières juridiques (FIFCJ)  
Fédération internationale des hommes catholiques (FIHC)  
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)  
Greenpeace International  
Institut international Jacques Maritain (IIJM)  
Organisation mondiale du mouvement scout (OMMS)  
Réseau d'action contre les pesticides - Centres régionaux (PAN-RC)  
Rotary International  
Société internationale pour le développement (SID)  
Union internationale Raiffeisen (IRU)

**ANNEXE G - ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES  
AVEC LESQUELLES LA FAO N'A PAS CONCLU D'ACCORD,  
PROVISOIUREMENT INVITÉES A LA CONFÉRENCE**

Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)

Bioversity International

Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)

Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)

Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)

Union du Maghreb arabe (UMA)

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

**ANNEXE H - ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON  
GOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LA FAO N'A PAS  
DE RELATIONS OFFICIELLES, PROVISOIREEMENT INVITÉES À  
LA CONFÉRENCE**

Action internationale pour les ressources génétiques

Actionaid

Agropolis International

Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL)

Centre d'information sur l'agriculture durable à faible participation externe

Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)

Centre international de la pomme de terre (CIP)

Comité de liaison des ONG de développement auprès de l'Union européenne (CLONG)

Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire

Conseil international des traités indiens (IITC)

Consortium latino-américain sur l'agroécologie et le développement (CLADES)

Fédération des Associations affiliées au mouvement international Humana People to People (FAIHP)

Groupe arabe pour la protection de la nature (APN)

Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir (FIAN)

La Via Campesina

Partenaires internationaux pour l'agriculture durable (IPSA)

Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

Société internationale pour le développement (SID)